

31 juillet 2019

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 578 100 francs destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias.**

**Rapport de M. Ulrich Jotterand.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 5 février 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte Studer, le 28 mai 2019. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de ses notes.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 578 100 francs, destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 578 100 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 21 mai 2014 de 123 000 francs (PR-1054/9, N° PFI 102.020.07), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

### **Exposé des motifs**

La zone 30 km/h du quartier des Acacias a été inaugurée en avril 2001, trois ans avant l'arrivée du tram sur la route des Acacias en décembre 2004, afin de répondre aux demandes des associations du groupe «Acacias 2000» pour modérer et sécuriser les déplacements. Elle s'intègre dans le programme de mise en zone 30 km/h inscrit au plan directeur com+munal Genève 2020. L'ensemble des rues concernées possède un statut de desserte de quartier, à l'exception de la rue Caroline et de la rue des Épinettes en réseau secondaire. La mise en place de cette zone 30 km/h a consisté principalement en:

- l'aménagement de mesures de modération, comme des avancées de trottoirs ainsi que des zones de stationnement alternées;
- la généralisation de la priorité de droite aux carrefours internes avec la réalisation d'un marquage approprié (lignes de guidage et rappel du statut de la zone 30 km/h par des pictogrammes sur la chaussée);
- la généralisation de contresens cyclables dans les tronçons de rues à sens unique disposant de gabarits de circulation suffisants.

En 2006, des aménagements complémentaires ont été mis en place, à savoir l'introduction du double sens sur la rue Caroline pour modérer les vitesses avec le trafic antagoniste, et la mise en place d'un giratoire au carrefour Grand-Bureau/Caroline pour ralentir l'ensemble des flux et fonctionner comme porte d'entrée. A noter que la rue Caroline, classée en réseau secondaire, supporte actuellement un trafic proche de 10 000 véhicules/jour en conformité avec ce niveau hiérarchique.

Un bilan du fonctionnement de la zone 30 km/h a été établi en 2007 conformément aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre. Il a permis de dégager tant les apports positifs de la nouvelle réglementation que les carences ponctuelles ou plus générales auxquelles il convient de remédier impérativement. L'objectif de ce bilan a été d'évaluer l'efficacité des mesures de modération introduites, de définir les mesures d'aménagement à mettre en place à long terme, et de mettre en évidence les éléments à améliorer ou à modifier.

L'analyse de l'accidentologie a mis en évidence que si le nombre d'accidents n'a pas diminué avec la mise en place de la zone 30 km/h, la gravité des accidents a par contre baissé. Les rues du Grand-Bureau et Caroline nécessitent encore des améliorations, notamment au carrefour Simon-Durand, rue des Mouettes.

L'analyse de l'évolution des vitesses entre 2000 et 2006 a montré une nette diminution à la rue du Grand-Bureau et à la rue Caroline. Les vitesses V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules) sont passées de 46 à 38 km/h sur la rue du Grand-Bureau, et de 45 à 38 km/h sur la rue Caroline dans le sens sud-nord. Dans le sens nord-sud, qui est un nouveau mouvement, le V85 a été mesuré à 32 km/h. Une diminution moins marquée a été constatée à la rue des Ronzades, avec un V85 passant de 39 à 35 km/h. La rue des Allobroges a vu le V85 passer de 43 à 40,5 km/h, mais des aménagements complémentaires y ont depuis été réalisés, notamment la mise en place d'un seuil au droit de l'école.

Globalement, la mise en place de la zone 30 km/h ainsi que les mesures complémentaires ont eu un effet réducteur sur les vitesses. Malheureusement, cette diminution n'est pas encore satisfaisante, puisque entre le tiers et la moitié des usagers dépassent la vitesse limite. En conséquence, un renforcement des éléments de modération doit être envisagé dans tout le secteur en complément des mesures mises en place depuis 2004.

### **Séance du 28 mai 2019**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de MM. Nicolas Betty et Sébastien Alphonse, chef de service et adjoint au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), ainsi que M. Bernard Widmer, ingénieur en transports (AGCM)*

M. Pagani prend la parole et déclare que la zone 30 des Acacias est chaotique, raison pour laquelle des mesures d'amélioration sont proposées.

M. Widmer présente la situation. La demande d'autorisation pour la zone 30 des Acacias est déposée. Cette zone est un cas particulier: inaugurée en 2001, elle a été chamboulée en 2004 avec l'arrivée du tram sur la route des Acacias et les aménagements complémentaires de 2006. En 2007, un bilan était réalisé; en 2012, une étude est entreprise sur les traversées piétonnes; ces dernières ont été maintenues. Entre 2012 et 2018, diverses mesures ont été mises en place en coordination avec l'association des habitants et enfin, en 2019, il s'agit de finaliser les améliorations de cette zone. Le plan de trafic démontre que la situation est restée similaire, avec le déclassement de la rue Caroline en réseau de quartier qui voit encore 10 000 passages. Cette rue est en double sens et la charge de trafic nécessite des mesures de modération. Par ailleurs la vitesse pratiquée par 85 % des automobilistes est de 38 km/h dans cette rue, et demande encore à être un peu modérée pour être satisfaisante. Tel n'est pas le cas à la rue des Allobroges. Enfin l'accidentologie indique des variabilités assez importantes, avec une tendance à la baisse, et une diminution significative de la gravité des accidents. Selon

M. Widmer, il est important de porter aux pôles générateurs de piétons une attention particulière.

La proposition PR-1334 porte sur:

- le marquage du contresens cyclable sur Grand-Bureau et Gustave-Revilliod;
- l’abaissement de trottoirs et la création de bandes d’éveil systématiques;
- l’élargissement du trottoir à la rue Caroline;
- l’établissement d’un carrefour-seuil à l’intersection entre Caroline et Simon-Durand;
- la modification du stationnement en épi dans la rue du Grand-Bureau;

l’amélioration des têtes de stationnement et une augmentation de l’offre en stationnement pour les vélos et les deux-roues motorisés, l’offre pour les voitures ne bougeant pas quant à elle.

M. Widmer précise que le périmètre va donc devenir bien plus convivial qu’il ne l’est pour le moment. Il ajoute que le crédit total est de 578 100 francs TTC pour la totalité des travaux, lesquels dureraient 8 mois avec une fin estimée à la rentrée scolaire 2020.

M. Pagni ajoute que les habitants sont très demandeurs et souhaitent ardemment cet aménagement.

La présidente rappelle que le Conseil municipal a reçu un courrier de l’association des habitants des Acacias, qui demandait si un projet était prévu à l’ordre du jour à propos de ce périmètre.

### *Questions et réponses*

Un commissaire se demande ce qui est prévu pour garer les véhicules lorsque des places auront été supprimées. M. Widmer répond que la loi stipule qu’il est interdit de supprimer des places automobiles lors de l’établissement d’une zone 30. Il remarque que les places en épi sur Grand-Bureau seront redressées, ce qui permettra de compenser les pertes éventuelles. Il conclut en indiquant que le bilan des places de stationnement est donc neutre.

Une commissaire demande si la piste cyclable de la rue du Grand-Bureau sera analogue à celle de la rue Caroline. Elle remarque que cette dernière est très bien. M. Widmer répond que la piste de la rue Caroline, derrière les véhicules, n’est pas conforme, mais plébiscitée elle a été. Il rappelle que la charge de trafic est importante dans cette rue, ce qui n’est pas le cas dans la rue du Grand-Bureau. Il précise que réaliser un aménagement en dur serait refusé et coûterait beaucoup plus cher.

La commissaire mentionne qu'il serait utile d'instaurer des systématiques pour les contresens, à savoir une piste cyclable protégée par une barrière, des places de parking ou autre. M. Widmer répond que le contresens est systématisé dans les sens uniques et il rappelle que cette mesure est vieille de 15 ans et est entrée dans les mœurs.

La commissaire demande de préciser le lien entre le tram et le passage du quartier en zone 30. M. Widmer répond que l'établissement du tram a diminué la capacité des flux sur l'axe et que des adaptations ont dû être réalisées.

La commissaire demande ce qu'il en est des blessés. Selon M. Widmer, les statistiques récentes démontrent que ce sont des automobilistes alcoolisés qui se blessent.

Un commissaire demande si des plantations d'arbres ont été envisagées. M. Widmer répond par la négative, car l'espace n'est pas suffisant. Par ailleurs, ajouter des arbres augmente la facture.

Le commissaire déclare que Lugano plante des arbres dans toutes les rues qui sont refaites afin de diminuer la chaleur en été. M. Alphonse déclare que cette zone 30 se veut pragmatique. Planter des arbres questionne le sous-sol et il rappelle que pour la rue Liotard, le Conseil municipal a demandé de restreindre la dimension végétale afin de faire des économies.

Le commissaire mentionne que la problématique environnementale et végétale est à l'ordre du jour en Europe et il remarque qu'au vu des problèmes climatiques, il serait utile de faire des propositions dans ce sens. M. Pagani pense qu'il serait dès lors bon de voter une recommandation.

Un commissaire déclare que le coût semble raisonnable par rapport à d'autres projets. Mais est-il utile d'avoir deux ingénieurs pour ce projet? Et pourquoi un délai de quatorze mois pour la réalisation, c'est très long? M. Alphonse répond que la durée des travaux est de huit mois, mais la comptabilité ajoute systématiquement 6 mois. En outre ce projet implique un ingénieur en transports – il a réalisé le bilan et il propose des améliorations. Il y a un mandat d'ingénieur civil pour l'accompagnement des travaux, mais c'est un mandat assez restreint. Le commissaire demande si cela est coutumier. M. Alphonse acquiesce.

Le commissaire demande si des bornes électriques pour les véhicules électriques ont été envisagées. M. Widmer répond qu'il y a deux points de charge sur le domaine public, l'un à la rue Dancet et l'autre à la rue Hoffmann. Il s'agit d'une expérience pilote dont il faut faire le bilan. Ces points sont payants alors que les points de charge sur le domaine privé sont gratuits. Enfin le Canton étudie avec les SIG une convention afin de proposer des bornes de recharge sur le domaine public.

Une commissaire demande si ces bornes sont alimentées par l'énergie solaire. M. Widmer répond que c'est le réseau Vitale Vert qui est utilisé.

La commissaire demande à quoi correspond la ligne 4 % pour le personnel. M. Pagani répond que c'est le report de l'activité des collaborateurs sur la proposition.

La présidente demande en quoi ce projet nécessite un budget de fonctionnement. M. Alphonse répond que l'élargissement du trottoir induit un surcoût pour l'entretien. Et la dégradation dans le temps de l'aménagement est également intégrée dans le calcul.

La présidente demande ensuite si l'association des habitants a vu ce projet. M. Alphonse acquiesce. A la question de savoir si ce projet satisfait l'association, M. Alphonse acquiesce.

Un commissaire évoque la motion M-1166 renvoyée à la CSDOMIC portant sur des dépassements de vitesse à la rue Caroline. Il se demande si cette motion a eu une influence sur ce projet. M. Pagani répond que ce sont les habitants qui ont pris l'initiative de stigmatiser le comportement des automobilistes dans cette rue. Il ne sait pas ce qu'il en est de cette motion. Le commissaire répond qu'elle est en suspens. M. Widmer déclare que les dépassements de vitesse ont été relevés sur un tronçon se trouvant entre une zone modérée et une zone qui doit l'être. Il ajoute que le projet répond donc à cette motion. Le commissaire demande pourquoi n'avoir rien dit à ce propos dans la PR-1334. M. Widmer répond que les sollicitations sont très nombreuses. M. Pagani observe que le rapporteur pourra évoquer ce point.

*Note du rapporteur: la motion M-1166 «Pour la mise en place de radars fixes et de contrôles dans les zones 30 km/h en ville de Genève» a été traitée en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication en 2017. Elle a été amendée et acceptée le 30 mars 2017 et invitait le Conseil administratif:*

- à instaurer des contrôles réguliers dans les zones 30 km/h de la ville de Genève;
- à installer des indicateurs de vitesse dans les zones 30 km/h.

*Malheureusement une transmission de rapports entre commissaires du Mouvement citoyens genevois défailante a laissé cette motion en plan alors que le lien avec la proposition PR-1134 est évident.*

Un commissaire demande pourquoi rien n'est fait pour les automobilistes et pourquoi ne pas créer un parcours fléché pour éviter la zone 30 km/h en utilisant des voies fluides. M. Widmer déclare que le système des feux essaye de diminuer le trafic dans les quartiers, tout comme les zones 30 km/h.

Le commissaire pense qu'il sera nécessaire d'éduquer les gens pour qu'un aménagement de ce type fonctionne. M. Widmer répond que la maturité d'une zone 30 km/h est de deux ans. M. Pagani rappelle que les jeunes n'utilisent plus la voiture comme objet de promotion sociale et il remarque qu'en Ville de Genève le nombre de permis de conduire diminue, tout comme le nombre d'immatriculations de voitures. Il précise que les gens marchent plus et se déplacent plus facilement à vélo que jadis et il pense qu'il faut réfléchir dans ce sens.

Le commissaire remarque que de nombreuses personnes transitent par Genève et il déclare que ces mesures ne les concernent pas. M. Pagani rappelle que le nombre de frontaliers est passé de 30 000 à 110 000 en quelques années et tout le monde n'a pas la possibilité d'utiliser des transports publics.

#### *Prises de position et votes*

La présidente demande si les commissaires ont des propositions. Plusieurs commissaires proposent de procéder au vote.

Un commissaire propose une recommandation: «Prévoir la plantation d'arbres dans le projet d'aménagement.»

Une commissaire demande dans quel projet des arbres ont été supprimés. La présidente répond qu'il s'agissait d'aménagements à Liotard et à la rue Voltaire.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque que de nombreux commissaires sont systématiquement opposés aux voitures. Il ajoute, cela étant, qu'il acceptera ce projet. Il pense qu'il faut avoir un peu de pitié pour les automobilistes de Genève.

Le commissaire des Verts déclare que son groupe est en faveur de ce projet.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que ce quartier se prête bien à l'établissement d'une zone 30 km/h. Il ajoute qu'il acceptera donc ce projet.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien remarque que son groupe soutiendra cette proposition. Il signale ensuite que 27,7% des familles genevoises n'ont pas de voiture et il pense que les zones 30 km/h répondent aux besoins dans les quartiers.

Un commissaire socialiste déclare que son groupe soutiendra ce projet intéressant et indispensable pour le quartier. Il rappelle par ailleurs qu'il est également nécessaire de faire des choix et donc des renoncements en remarquant que la majorité des déplacements au sein du canton sont des déplacements piétonniers et non automobiles.

La présidente mentionne que la zone 30 km/h a été instaurée en 2001 et, à ses yeux, ce projet démontre l'importance du suivi d'un tel aménagement, et permet d'affiner les mesures demandées par l'association des habitants. Le groupe Ensemble à gauche soutiendra cette proposition.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe soutient également cette proposition et demande que des arbres soient plantés, et qu'une végétalisation soit prévue.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare qu'il est également nécessaire de prendre en compte la qualité de vie des riverains et il pense qu'une amélioration de la qualité de vie, qui va de pair avec l'arborisation, est nécessaire. Il ajoute que son groupe soutiendra cette proposition. Les déplacements de travailleurs habitant hors du canton constituent un vrai problème et les réponses à ce problème sont encore insuffisantes.

La présidente passe au vote de la recommandation de «prévoir la plantation d'arbres dans ce projet d'aménagement». Cette recommandation est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui (2 PLR, 1 EàG, 2 MCG, 1 UDC, 2 PDC, 1 Ve, 4 S).

La présidente passe au vote de la proposition PR-1334, qui est acceptée à l'unanimité des commissaires présents, soit par 13 oui (2 PLR, 1 EàG, 2 MCG, 1 UDC, 2 PDC, 1 Ve, 4 S).

### *PROJET DE RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prévoir la plantation d'arbres dans ce projet d'aménagement.